

# Compte rendu de séance

CT012013063 13/09/2013 Direction de la Surveillance Pôle Pharmacovigilance – Addictovigilance Dr Evelyne Falip

# Réunion du Comité technique de Pharmacovigilance - CT012013063

Séance du 10 septembre 2013 de 09h30 à 13h00 en salle 1 & 2 (par conférence téléphonique)

Nom des participants	Statut	Présent	Absent /excusé
Michel ANDREJAK	Membre		
Valérie GRAS CHAMPEL	Suppléante		
Pascale LAINE-CESSAC	Membre	$\boxtimes$	
Laurence LAGARCE	Suppléante	$\boxtimes$	
Siamak DAVANI	Membre		$\boxtimes$
Mélanie MOLTENIS	Suppléante		
Françoise HARAMBURU	Membre		
Ghada MIREMONT SALAME	Suppléante		
Christian RICHE	Membre		
Dominique CARLHANT KOWALSKI	Suppléante		
Antoine COQUEREL	Membre		
Sophie FEDRIZZI	Suppléante		$\boxtimes$
Alain ESCHALIER	Membre		$\boxtimes$
Marie ZENUT	Suppléante		
Catherine SGRO	Membre/Suppléante du président		
Michel MALLARET	Membre		
Jacques CARON	Membre		
Sophie GAUTIER	Suppléante		$\boxtimes$
Marie-Laure LAROCHE	Membre	$\boxtimes$	
Thierry VIAL	Membre/Président		
Aurore GOURAUD	Suppléante		
Marie-Josèphe JEAN-PASTOR	Membre	$\boxtimes$	
Dominique HILLAIRE-BUYS	Membre		
Véronique PINZANI	Suppléante		
Pierre GILLET	Membre		
Nadine PETITPAIN	Suppléante		
Pascale JOLLIET	Membre		
Gwenaëlle VEYRAC	Suppléante		
Milou-Daniel DRICI	Membre		
Bernadette BALDIN	Suppléante	$\boxtimes$	
Marie-Christine PERAULT-POCHAT	Membre	$\boxtimes$	
Sylvie FAVRELIERE	Suppléante		

			A1 .
Nom des participants	Statut	Présent	Absent /excusé
Thierry TRENQUE	Membre	$\boxtimes$	
Eric BELLISSANT	Membre		
Elisabeth POLARD-RIOU	Suppléante	$\boxtimes$	
Nathalie GUILLEMANT-MASSY	Membre		
Patrick MISMETTI	Membre		$\boxtimes$
Claire GUY	Suppléante		
Martine TEBACHER-ALT	Membre		
Charlotte MULLER	Suppléante		
Silviana LATES	Suppléante		
Jean-Louis MONTASTRUC	Membre		
Annie-Pierre JONVILLE-BERA	Membre		
Hervé LE LOUET	Membre		
Laure THOMAS	Suppléante		
Agnès LILLO LE LOUET	Membre		
Christine LE BELLER	Suppléante		
Pirayeh DUFOUR-LAMARTINIE	Membre		
Mélanie HOUOT	Suppléante		
Bénédicte LEBRUN-VIGNES	Membre		
Dominique WAROT	Suppléante		
Michel BIOUR	Membre		
Joëlle MICHOT	Suppléante		
Françoise BAVOUX	Membre		
Sophie-Charlotte HEDELIN	Suppléante		
Layal AL ARIDI	Invité CRPV		
Hélène JANTZEM	Invité CRPV		
Jonathan VIGNE	Interne		
Rémy De MIL	Interne		
Vincent LEBRETON	Interne		
Alicia MOLINIER	Interne		
Cécile PAGEOT	Stagiaire		
Eve PARRY	Interne		
Hélène THEOPHILE	Expert invité		Ш
DIRECTION DE LA SURVEILLANCE	Directrice		M
Evelyne FALIP	Directrice		
Patrick MAISON	Directeur Adjoint /Vice-président		
Isabelle ROBINE	Chargé de mission au PRAC		
Marie-Laure VEYRIES	Référent Information scientifique		Ш
Pôle Pharmacovigilance/Addictovigilan Florence CARDONA-GIORDANO	Chef de Pôle	$\bowtie$	
Christelle DESITTER			
	Coordonnateur des réseaux de vigilance		
Dorothée DURAND Nathalie GRENE-LEROUGE	Evaluateur Evaluateur		
Myriam MALOTAUX	Evaluateur		
Cyndie PICOT	Evaluateur		
Emilie VITTAZ	Coordonnateur des réseaux de vigilance		

Nom des participants	Statut	Présent	Absent /excusé
Myriam DAHANI	Interne		$\boxtimes$
Delphine CHAVADE	Interne		$\boxtimes$
Pôle Plateforme de réception et d'orien	tation des signaux		
Mehdi BENKEBIL	Chef de Pôle		
Pascal AURICHE	Evaluateur		
Irène BIDAULT	Evaluateur		
Carole FOSSET-MARTINETTI	Evaluateur		
Annabelle LECOMPTE-PAGE	Evaluateur		
Sylvie LEREBOURS	Evaluateur		
Véronique PIZZOGLIO	Evaluateur		$\boxtimes$
Camille SCHURTZ	Interne		
Marie LECOQ	Stagiaire		
DIRECTION DE LA STRATEGIE Pôle Epidémiologie des produits de sai	nté		
Mahmoud ZUREIK	Directeur	П	
Jean-Claude GHISLAIN	Directeur Adjoint		
Kim BOUILLON	Evaluateur		
Cédric COLLIN	Evaluateur		
Magali LEMAITRE	Evaluateur		
Sara MIRANDA	Evaluateur		
Fanny RAGUIDEAU	Evaluateur		
Christel SAUSSIER	Evaluateur	П	
Aurore TRICOTEL	Evaluateur		$\boxtimes$
Cécile FRANCOIS	Interne		$\boxtimes$
DIRECTION DES MEDICAMENTS EN OI	NCOLOGIE, HEMATOLOGIE, IMMUNOLOGI	E, NEPHROI	_
Pierre DEMOLIS	Directeur		$\boxtimes$
Alexandre MOREAU	Directeur Adjoint		$\boxtimes$
Produits en Hématologie, Immunologie	, Néphrologie		
Marc MARTIN	Chef d'équipe Produits		
Emilie BRETON	Evaluateur		
Céline CHARTIER	Evaluateur		$\boxtimes$
Véronique TONNAY	Evaluateur	$\boxtimes$	
Produits en Oncologie, Radiopharmace	eutique		
Vincent GAZIN	Chef d'équipe Produits		
Philippe FARFOUR	Evaluateur		$\boxtimes$
Nicolas VASSEUR	Evaluateur		$\boxtimes$
DIRECTION DES MEDICAMENTS EN CA	ARDIOLOGIE, ENDOCRINOLOGIE, GYNECO	LOGIE, UR	OLOGIE
Joseph EMMERICH	Directeur		
Produits Cardiovasculaire, Thrombose	, Métabolisme		
Lofti BOUDALI	Chef d'équipe Produits		$\boxtimes$
Mouna ABANE	Evaluateur		
Denis BOUCAUD-MAITRE	Evaluateur		$\boxtimes$
Gwennaelle EVEN	Evaluateur		
Françoise GOEBEL	Evaluateur		
		$\boxtimes$	

Nom des participants	Statut	Présent	Absent
Produits en Endocrinologie, Gynécolog	ie. Urologie		/excusé
Isabelle YOLDJIAN	Chef d'équipe Produits		$\boxtimes$
Luis MENDOZA	Evaluateur		$\boxtimes$
Béatrice POROKHOV	Evaluateur		$\boxtimes$
Martin TRIBOUT	Evaluateur		$\boxtimes$
DIRECTION DES MEDICAMENTS EN	NEUROLOGIE, PSYCHIATRIE, ANTALG	E, RHUMA	TOLOGIE,
PNEUMOLOGIE, ORL, OPHTALMOLOG	IE, STUPEFIANTS		
Florent PERIN-DUREAU	Directeur		
Nathalie RICHARD	Directrice Adjointe		
Produits en Neurologie, Psychiatrie, Ar			
Catherine DEGUINES	Chef d'équipe Produits		
Laura ANDREOLI	Evaluateur		
Carine CONDY	Evaluateur		
Claire FERARD	Evaluateur		
Mélanie LEPLAY	Evaluateur		
Marie PAREL	Evaluateur		
	mologie, ORL, Stomatologie et Ophtalmolo	Ĩ <b>_</b>	
Sylvain GUEHO	Chef d'équipe Produits		
Arnaud BATZ	Evaluateur		
Benjamin BURRUS	Evaluateur Evaluateur		
Angélique GANI Marie-Caroline PESQUIDOUS	Evaluateur		
Marie COLOMBIER	Stagiaire		
Hugo ARLEGUI	Stagiaire		
Produits Stupéfiants et Psychotropes	Otagiano		
Aldine FABREGUETTES	Evaluateur	П	
Stéphane LUCAS	Evaluateur		
Emilie MONZON	Evaluateur		$\boxtimes$
Charlotte PION	Evaluateur		$\boxtimes$
DIRECTION DES MEDICAMENTS	ANTI-INFECTIEUX, EN HEPATO-G	SASTROLOG	ilE, EN
DERMATOLOGIE, ET DES MALADIES	METABOLIQUES RARES		
Pascale MAISONNEUVE	Directrice		
Alban DHANANI	Directeur Adjoint		
Produits en Maladies Infectieuses			
Nathalie MORGENSZTEJN	Chef d'équipe Produits		
Ingrid CHAU	Evaluateur		
Sophie CHOULIKA	Evaluateur		
Aurélie VITORES	Evaluateur		
	roentérologie et Maladies métaboliques rar		
Nathalie DUMARCET	Chef d'équipe Produits		
Elodie SOLE	Evaluateur		
Violaine VERMILLARD	Evaluateur		
VACCINS  VACCINS	ANTES, DES PRODUITS ISSUS DU CORI	PS HUMAIN	ET DES
Nicolas FERRY	Directeur		$\boxtimes$

Nom des participants	Statut	Présent	Absent /excusé
Dominique LABBE	Directrice Adjointe		
Vaccins, Médicaments dérivés du san	9		
Isabelle SAINTE-MARIE	Chef d'équipe Produits		
Sara FRANCO	Evaluateur		
Alexis JACQUET	Evaluateur		

# Gestion des conflits d'intérêt

Aucune situation de conflit d'intérêt majeur n'a été retenue ni déclarée au cours de la séance du Comité technique de pharmacovigilance du 10 septembre 2013.

Points	Sujets abordés	Action :	Avis EU nécessaire avant publication
1.	Introduction		
	Adoption des comptes rendus du 18 juin 2013 CT012013043 et du 02 juillet 2013 CT012013053	Pour adoption	
2.	Dossiers Produits – Substances (National)		
2.1	Suivi national de pharmacovigilance de la spécialité EXJADE® (Déférasirox)	Pour avis	
2.2.	Suivi national de pharmacovigilance de la spécialité PROCORALAN® (ivabradine)	Pour avis	Non
2.3	Etude de cohorte sur le respect des conditions de prescription de la spécialité SORIATANE® (acitrétine)	Pour avis	
2.4	Point sur les inhibiteurs des récepteurs de l'angiotensine II (ARA II) et entéropathies	Pour avis	

Déroulement de la séance		
Nom du dossier	Suivi national de pharmacovigilance de la EXJADE® (Déférasirox)	spécialité
Dossier thématique		
Dossiers Produits – Substances (National) Dossiers Produits – Substances (Europe)		
Direction en charge du dossier	Direction des médicaments en oncologie, he immunologie, néphrologie	ématologie,
CRPV en charge du dossier	CRPV de Paris HEGP	
Critères de passage		
Analyse des données de sécurité		
Retour du réseau de pharmacovigila	ance	

#### Références documentaires

Présentation et rapport d'expertise du CRPV de Paris HEGP

Présentation du suivi national de pharmacovigilance de la spécialité EXJADE®

### 1-Introduction

Nom commercial	EXJADE®
	125 et 500mg.
DCI	déférasirox
Forme pharmaceutique	Comprimés dispersibles
Classe pharmacologique	Chélateur du fer
Procédure d'enregistrement	Centralisée (Rapporteur : France, Co-
	rapporteur : Italie)
Titulaire de l'AMM	Novartis Pharma SAS

Le déférasirox (Exjade® est un chélateur du fer administré per os. Ce produit a obtenu une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) européenne (procédure centralisée, France état rapporteur) le 28 août 2006 et est commercialisé en France depuis le 22 décembre 2006.

Le déférasirox est indiqué dans le traitement de la surcharge en fer secondaire à des transfusions sanguines fréquentes (chez les patients âgés de 6 ans et plus) ou lorsque le traitement par Desféral® (déferoxamine) est contre-indiqué (chez les patients de plus de 2 ans) mais également depuis 2013, chez les patients présentant des syndromes thalassémiques non dépendants des transfusions (chez les patients âgés de 10 ans et plus).

En France, un suivi national de Pharmacovigilance a été mis en place dès l'obtention de l'AMM, afin d'encadrer la sécurité de ce produit.

Un premier rapport de ce suivi national (données à un an portant sur tous les effets indésirables rapportés depuis la commercialisation du produit jusqu'au 31 décembre 2007) avait été présenté lors du Comité Technique de Pharmacovigilance (CTPV) du 1<sup>er</sup> avril 2008 puis à la Commission Nationale du 20 mai 2008. Ce premier rapport avait conclu à la nécessité de poursuivre le suivi compte tenu du profil de sécurité d'emploi, des petits effectifs des essais cliniques, de l'utilisation en pédiatrie et des comorbidités des patients traités.

Une demande de modification de l'information est en cours au niveau européen pour rajouter les syndromes de Stevens-Johnson et les pancréatites aiguës dans le Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP) d'Exjade®.

### 2-Méthode

Ce 2<sup>ème</sup> rapport présente les données françaises de pharmacovigilance rapportées entre le 1er janvier 2008 et le 30 avril 2013 (5 ans et 4 mois), après élimination des doublons, et des cas déjà inclus dans le bilan à 1 an. Le nombre de patients exposés a été estimé à partir des données de vente sur cette période et ventilé par année et par type de patients (pédiatriques/adultes).

Sept rapports périodiques de pharmacovigilance (PSUR) ont également été fournis couvrant la période

du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 31 octobre 2012. Enfin, une recherche bibliographique avec« déférasirox » comme mot clé a été effectuée dans la base de données Pubmed.

### 3-Résultats

Au total, 228 cas français ont été analysés sur la période, la majorité (147 cas soit 64%) ayant un critère de gravité. Le guart des dossiers (58 cas) concerne des enfants de moins de 18 ans.

Le taux de notification est assez stable selon les années mais reste soutenu à distance de l'autorisation de mise sur le marché et très important en pédiatrie.

Le profil des effets indésirables recueillis en France correspond globalement aux mentions du RCP. Néanmoins des effets inattendus non listés dans la rubrique « effets indésirables » et/ou dans la rubrique « mises en garde et précautions d'emploi » ont été colligés. Certaines publications et les données des PSUR viennent appuyer ces données de notification spontanée française.

### 4-Conclusions et propositions du rapporteur

La poursuite du suivi paraît indispensable en raison du taux de notification soutenu à distance de l'AMM, de la part importante d'effets indésirables graves, de l'utilisation en pédiatrie et des toxicités décrites. Le suivi national pourrait être limité aux effets indésirables inattendus chez l'adulte  $\geq 18$  ans et à tous les cas pédiatriques <18 ans en redéfinissant les modalités de transmission des données avec le laboratoire. Des données plus précises concernant l'exposition en pédiatrie, le mésusage qui pourrait favoriser la survenue d'effets indésirables (utilisations hors indications, dans le cadre de contre-indications - insuffisance rénale et association à d'autres chélateurs-, et les utilisations chez les patients présentant une ferritinémie basse) et des observations mieux documentées (ce point avait déjà été signalé lors du bilan à un an) doivent être demandées au laboratoire.

Les perforations digestives compliquant les ulcères et les nécroses tubulaires aiguës pourraient être mentionnées dans le RCP. Plusieurs autres effets indésirables inattendus détectés dans le suivi national et/ou dans les PSUR méritent d'être explorés ou suivis de manière rapprochée : DRESS, hypocalcémie, ostéomalacie, néphrolithiases, hyperammoniémie, névrite optique, agranulocytose / neutropénie fébrile.

### 5-Discussion

Les discussions des membres du Comité technique de pharmacovigilance ont essentiellement porté sur les névrites optiques, les nécroses tubulaires aiguës, les néphrolithiases, les hypocalcémies, les hyperammoniémies, les DRESS, les agranulocytoses/neutropénies fébriles et les décès.

Compte tenu des données présentées, il apparaît nécessaire de rajouter les effets indésirables suivants dans le RCP d'Exjade®: « perforations digestives », « nécroses tubulaires aiguës », « néphrolithiases », « névrite optique » (d'autant que cet effet indésirable fait partie des risques identifiés dans le PGR européen), « neutropénie»

Une revue détaillée des cas de décès (en relation avec les doses administrées), des DRESS (avec des critères de recherche élargis) et des hypocalcémies ainsi qu'une surveillance renforcée des cas d'ostéomalacie et d'hyperammoniémie devra être réalisée dans les prochains PSUR. La question de la sélectivité du déférasirox pour le calcium ainsi que la nécessité de surveiller la calcémie chez les patients traités (en particulier en pédiatrie) se pose. L'affinité du déférasirox pour les cations divalents, notamment le calcium, doit être précisée d'autant que ces données existent dans le RCP du Desféral®.

De plus, les patients pédiatriques devront être particulièrement surveillés (en particulier, depuis l'obtention de la nouvelle indication chez des patients de plus de 10 ans avec un syndrome thalassémique non dépendant des transfusions). La surveillance des effets rénaux, en particulier en pédiatrie est d'autant plus importante que le traitement peut être de longue durée chez ces patients.

### 6- Conclusions du Comité technique de Pharmacovigilance

Les membres du Comité technique de Pharmacovigilance se sont prononcés à l'unanimité en faveur du maintien du suivi national de l'ensemble des effets indésirables d'Exjade®.

Il sera demandé au laboratoire de fournir des données d'exposition précises pour les patients pédiatriques. Par ailleurs, l'ensemble des données disponibles concernant l'utilisation hors AMM y compris concernant des situations susceptibles de potentialiser la survenue d'effets indésirables (utilisations dans des situations contre-indiquées, utilisations chez des patients présentant une ferritinémie basse) devra être transmise.

Les effets indésirables suivants : « perforations digestives », « nécroses tubulaires aiguës », « néphrolithiases », « névrite optique », « neutropénie» devront être ajoutés dans la rubrique « effets indésirables » du RCP d'Exjade®.

Une revue détaillée des cas de décès, des DRESS et des cas d'hypocalcémie ainsi que la surveillance renforcée des cas d'ostéomalacie et d'hyperammoniémie seront demandées au laboratoire dans le cadre du prochain PSUR. L'avis du groupe de travail « Interactions Médicamenteuses » (IAM) sera sollicité concernant les interactions entre le déférasirox et le lithium d'une part et le deférasirox et le busulfan d'autre part.

L'ANSM fera un point sur les propositions faites au niveau européen (suite à l'évaluation du prochain PSUR d'Exjade® attendu début 2014) lors d'un prochain Comité technique de pharmacovigilance.

L'avis du Comité technique de pharmacovigilance a été rendu à l'unanimité.

Nom du dossier	Suivi national de pharmacovigilance de la spécialité PROCORALAN® (ivabradine)	
Dossier thématique		
Dossiers Produits – Substances (National)		
Dossiers Produits – Substances (Europe)		
Direction en charge du dossier	Direction des médicaments en cardiologie, endocrinologie, gynécologie, urologie	
CRPV en charge du dossier	CRPV de Lille	
Critères de passage		
Analyse des données de sécurité		
Retour du réseau de pharmacovigilance		
Références documentaires		

# Rapport et présentation du CRPV de Lille Présentation du suivi national de PROCORALAN® (ivabradine)

Nom commercial	Procoralan <sup>®</sup>
DCI	Ivabradine
Forme	Comprimé pelliculé sécable à 5 mg (boite de 56)
pharmaceutique	Comprimé pelliculé à 7.5 mg (boite de 56)
Classe	C01EB17 Médicaments en cardiologie, autres médicaments en cardiologie
pharmacologique	Bradycardisant (par inhibition du courant « pacemaker » If du nœud sinusal)
Procédure d'enregistrement	Européenne : Centralisée (Pays bas rapporteur – Finlande co-rapporteur)
Date d'AMM	25/10/2005
Date de commercialisation	03/09/2007
Titulaire de l'AMM	Laboratoire Servier / Biopharma
	Dans l'angor Le PROCORALAN® possède un SMR important, et une ASMR modérée (ASMR III) chez « les patients ayant un angor stable chronique avec une contre-indication ou une intolérance aux bétabloquants et ayant une dysfonction ventriculaire gauche (FEVG < 45%) asymptomatique contre-indiquant l'emploi des inhibiteurs calciques bradycardisants » (avis du 29/11/2006, Commission de la Transparence de la HAS).
SMR/ASMR	Dans l'insuffisance cardiaque Le PROCORALAN® possède un SMR important, et une ASMR mineure (ASMR IV) chez « les patients insuffisants cardiaques stables de classe II à III de la NYHA avec dysfonction systolique, en rythme sinusal, dont la fréquence cardiaque est ≥ 77 bpm et chez lesquels les bétabloquants sont contre-indiqués ou mal tolérés. Chez les autres patients, PROCORALAN® n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) » (avis du 19/09/2012, Commission de la Transparence de la HAS).

### **1-Introduction**

Ce troisième suivi national de pharmacovigilance de PROCORALAN® (ivabradine) porte sur les années 2011 et 2012, et fait suite au suivi n°1 qui s'étendait du 03 septembre 2007, date de la commercialisation du produit, au 31 décembre 2008 et au suivi n°2 qui concernait les années 2009 et 2010.

PROCORALAN® est un médicament bradycardisant (par inhibition du courant « pacemaker » If du nœud sinusal), indiqué dans :

- Le traitement symptomatique de l'angor stable chronique de l'adulte coronarien en rythme sinusal ;
- Le traitement de l'insuffisance cardiaque chronique de classe NYHA II à IV avec dysfonction systolique.

PROCORALAN® a obtenu une autorisation de mise sur le marché au niveau européen (procédure centralisée) le 25 octobre 2005 et est commercialisé en France depuis le 3 septembre 2007.

### 2-Méthode

Ont été analysés :

- 1. Les données fournies par le Laboratoire Servier :
  - Ensemble des notifications, validées ou non par un professionnel de santé, enregistrées en 2011 et 2012 (plus deux observations anciennes qui n'avaient pas jusqu'alors été transmises);
  - Données d'exposition en France, au niveau européen et mondial;
  - Résultats d'études expérimentales ou cliniques ;
  - Expertises concernant :
    - Les atteintes hépatiques;
      - Les torsades de pointes et/ou augmentations de l'intervalle QT.
  - PSUR triennal, établi sur la période allant du 26/10/2009 au 25/10/2012.
- 2. L'ensemble des notifications enregistrées en 2011 et 2012 en France dans la base nationale de pharmacovigilance.
- 3. Les articles issus d'une interrogation MEDLINE sur les effets indésirables, les études précliniques et cliniques de l'ivabradine.

### 3-Résultats

Au total, 255 cas ont été notifiés par des professionnels de santé en France du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012. Trente cas, non évaluables car insuffisamment documentés, ont été éliminés, amenant à analyser 88 cas graves et 137 cas non graves. Seize observations supplémentaires ont par ailleurs été signalées par des patients ou des particuliers.

Ce troisième suivi de pharmacovigilance de l'ivabradine n'évoque pas de problème nouveau de sécurité d'emploi en France, tant au niveau des effets indésirables (EI) connus du produit, principalement cardiaques et oculaires, qu'au niveau des EI inattendus (graves ou non graves) :

- Les bradycardies symptomatiques restent l'EI cardiaque grave le plus souvent notifié ;
- Parmi les troubles du rythme cardiaque présents dans ce bilan, la fibrillation atriale, désormais retenue dans les EI connus du produit, est identifiée dans 5 observations. Concernant les troubles du rythme ventriculaire, 6 cas de torsades de pointes sont à relever, ainsi que des cas d'allongement de l'intervalle QT ayant amené à analyser plus précisément ces observations d'intérêt ainsi que les données expérimentales et cliniques s'y rapportant. Actuellement, il n'existe pas d'arguments expérimentaux ou cliniques permettant de retenir un effet direct de l'ivabradine sur la repolarisation ventriculaire. Par contre l'ivabradine peut, comme tout autre médicament bradycardisant et par le biais de la diminution de la fréquence cardiaque qu'elle induit, majorer un allongement préexistant de l'intervalle QT, qu'il soit d'origine congénitale ou acquise ; cette information est déjà précisée dans le RCP du produit ;
- Les EI oculaires représentent, après les EI cardiaques, les effets les plus fréquemment notifiés, mais s'avèrent le plus souvent sans gravité ;
- Les atteintes hépatiques, qui avaient été relevées dans les suivis antérieurs, ne sont pas confirmées par ce troisième suivi ;
- Les EI graves de ce bilan, non présents dans le RCP du PROCORALAN®, restent par ailleurs rares, en dehors des confusions (5 observations avec facteurs favorisant fréquents) qu'il conviendra de suivre.

L'analyse du dernier PSUR triennal, qui couvre la période du 26/10/2009 au 25/10/2012, n'a pas identifié de nouvel EI de l'ivabradine, mais a néanmoins amené le PRAC à demander à ce que soient complétés les EI visuels en incluant les termes diplopie et gêne visuelle.

L'étude de sécurité ophtalmologique à 3 ans (CL3-067), inscrite dans le PGR européen de 2005, peine à recruter des patients en raison de sa durée et du caractère très complet des bilans ophtalmologiques pratiqués chez les patients suivis. Le nombre de personnes actuellement incluses est de 97, avec 22 patients restant en cours. La fin de l'étude, qui n'inclura pas plus de 100 patients, est annoncée pour août

2015. Aucun signal nouveau d'EI oculaire ou visuel n'est actuellement à retenir.

En réponse à une demande de la HAS, les Laboratoires Servier ont fait réaliser une étude sur les modalités de prescription et sur le bon usage du PROCORALAN® en France. Cette étude, effectuée sur la période septembre 2010 -octobre 2011, n'a pas mis en évidence de mésusage significatif du produit.

### 4-Conclusion du rapporteur

Le suivi national de pharmacovigilance de l'ivabradine reste justifié en France, en raison de son utilisation récente dans l'insuffisance cardiaque, et de son association possible avec les bétabloquants dans ses deux indications (angor et insuffisance cardiaque). Ce 3<sup>ème</sup> suivi de pharmacovigilance du PROCORALAN<sup>®</sup> en France n'apportant pas d'éléments nouveaux en termes d'EI et ne permettant pas d'évoquer un mésusage significatif du produit dans notre pays, le rapporteur propose désormais de limiter ce suivi :

- Aux EI cardiaques, incluant les allongements de l'intervalle QT et les torsades de pointes ;
- Aux EI oculaires et visuels, afin d'identifier le devenir à long terme de ces effets indésirables;
- Aux atteintes hépatiques, sans qu'objectivement un signal puisse être en l'état confirmé ;
- Aux confusions qui, au nombre de 5 dans ce bilan, méritent d'être suivies.

### 5-Discussion et conclusion du Comité technique de pharmacovigilance

Le Comité technique suit les recommandations du rapporteur concernant la limitation du suivi et recommande qu'il se limite désormais à l'analyse :

- Des EI cardiagues liés aux troubles de la repolarisation ventriculaire ;
- Des EI oculaires ;
- Des atteintes hépatiques graves ;
- Des confusions.

Le 4<sup>ème</sup> suivi de pharmacovigilance de l'ivabradine sous sa forme allégée devra faire l'objet d'une présentation en Comité technique de pharmacovigilance idéalement au 1<sup>ème</sup> semestre de l'année 2015.

L'avis du Comité technique a été rendu à l'unanimité.

Nom du dossier	Etude de cohorte sur le respect des conditions de prescription de la spécialité SORIATANE® (acitrétine)
Dossier thématique	
Dossiers Produits – Substances (National)	
Dossiers Produits - Substances (Europe)	
Direction en charge du dossier	Direction des médicaments anti-infectieux, en hépato- gastrologie, en dermatologie, et des maladies métaboliques rares Direction de la Stratégie – Pôle Epidémiologie des produits de santé
Références documentaires	
Présentation de l'ANSM	

### Présentation de l'étude sur le respect des conditions de prescription de SORIATANE®

L'acitrétine est un rétinoïde aromatique de synthèse de 2ème génération qui a obtenu son AMM en France en 1988. Comme tous les rétinoïdes systémiques, l'acitrétine est un puissant tératogène. Un minimum de 2 mois est nécessaire pour l'élimination complète de l'acitrétine et de son métabolite. Cependant, en présence d'alcool, l'acitrétine se métabolise en étrétinate, qui s'accumule dans les tissus adipeux et possède ainsi une longue demi-vie d'élimination, justifiant une durée de contraception de 2 ans après l'arrêt du traitement.

Chez les femmes en âge de procréer, le traitement par l'acitrétine ne peut être envisagé que sous certaines conditions de prescription et de délivrance (CPD). Ces conditions ont été renforcées en mars 2012 afin d'être harmonisées avec celles des autres rétinoïdes, par la mise en place notamment d'un programme de prévention des grossesses (PPG) obligatoire pour les professionnels de santé depuis octobre 2012.

Le PPG en vigueur depuis octobre 2012 comprend un carnet-patiente de liaison entre les différents intervenants: patiente, médecin, pharmacien.

Afin de mesurer le niveau de suivi de ces recommandations, une étude de cohorte sur la base de données de l'Assurance Maladie à partir des données de remboursement des patientes en âge de procréer traitées par acitrétine a été mise en place. Les résultats de cette étude ont été présentés lors du Comité technique.

Les mesures envisagées par l'ANSM sont :

- une nouvelle campagne de communication par le Laboratoire pour sensibiliser à nouveau les professionnels de santé.
- une information réalisée par l'ANSM sur son site Internet qui accompagnera la publication des résultats de l'étude.
- de revoir les CPD:
- de mettre en place un suivi national de pharmacovigilance.

### Conclusion du Comité technique de pharmacovigilance

Le Comité technique :

- -se prononce en faveur d'une prescription initiale réservée aux Dermatologues.
- -n'est pas en faveur de la mise en place d'un suivi national de pharmacovigilance qui n'apporterait pas d'informations supplémentaires par rapport à l'étude présentée.
- -souhaite le renouvellement de cette étude afin de mesurer l'impact des actions mises en place.
- propose de renforcer les exigences au moment de la dispensation par le pharmacien.

Ce dossier sera présenté à une prochaine commission de suivi du rapport bénéfice/risque.

L'avis du Comité technique a été rendu à l'unanimité.

Questions diverses	Point sur les inhibiteurs des récepteurs de l'angiotensine II (ARA II) et entéropathies
Direction en charge du dossier	Direction des médicaments en cardiologie, endocrinologie, gynécologie, urologie

Après la présentation au comité technique de février 2013 de quatre cas graves d'entéropathie sous olmésartan, dont 3 avec atrophie villositaire et 2 avec réadministration positive, par le CRPV de Bordeaux et de la diffusion en juillet 2013 d'une information de sécurité sur les entéropathies à l'olmésartan par la Food & Drug Administration (information relayée par l'ANSM), plusieurs CRPV ont souhaité que soit présenté au comité technique de septembre 2013 un bilan des cas français d'entéropathie sévère rapportés avec olmésartan et les autres sartans ainsi qu'une analyse des données de la littérature.

### Conclusion du Comité technique

Le risque d'entéropathie doit être mentionné dans les rubriques 4.4 et 4.8 des RCP de toutes les spécialités contenant olmésartan quelle que soit la procédure d'enregistrement (procédure de reconnaissance mutuelle ou procédure nationale). Une lettre aux professionnels de santé doit être envoyée pour informer l'ensemble des prescripteurs sur ce risque. Un libellé particulier incitant les prescripteurs à la notification des cas impliquant les autres antagonistes de l'angiotensine II doit être inclus.

Par ailleurs, le point d'information diffusé en juillet 2013 sur le site de l'ANSM doit être actualisé.

Enfin, le comité technique de pharmacovigilance souhaite une demande une réévaluation du bénéfice-risque d'olmésartan.